

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 06 JAN 2014

portant nomination des membres du jury du concours externe et du concours interne de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France du ministère de la culture et de la communication, au titre de l'année 2014

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'État ;

Vu le décret n°2012-229 du 16 février 2012 portant statut particulier du corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2013 fixant les règles d'organisation, la nature, les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2014 autorisant, au titre de l'année 2014, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Gérard GOUDAL, inspecteur général du patrimoine, collègue architecture et espaces protégés, inspection des patrimoines, est désigné en qualité de président du jury des concours externe et interne de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France du ministère de la culture et de la communication, au titre de l'année 2014.

Sont nommés membres de jury des concours externe et interne de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France du ministère de la culture et de la communication, au titre de l'année 2014, dans les spécialités suivantes :

Spécialité maintenance des bâtiments et des matériels techniques :

- Monsieur Éric DESSONS, détaché dans le corps des technicien(ne)s des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale, Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne, Conservation régionale des monuments historiques ;
- Monsieur Joël GUERIN, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe normale, chargé local d'opérations, Centre des monuments nationaux, Direction de la maîtrise d'ouvrage ;
- Monsieur Marc NEBOT, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe supérieure, service à compétence nationale des Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine.

Spécialité bâtiments de France :

- Monsieur Thierry BARITAUD, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe supérieure, Direction régionale des affaires culturelles d'Aquitaine, Service territorial de l'architecture et du patrimoine de Dordogne ;
- Monsieur Jean-Claude BASTIEN, technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle, Direction régionale des affaires culturelles de Lorraine, Service territorial de l'architecture et du patrimoine ;
- Monsieur Jérôme BERGER, technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale, Direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie, Service territorial de l'architecture et du patrimoine du Calvados ;
- Monsieur Patrick CATHELAIN, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe normale, Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service territorial de l'architecture et du patrimoine du Finistère ;
- Madame Monique CHAPONNEAUX, ingénieure des services culturels et du patrimoine de classe normale, Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, Service territorial de l'architecture et du patrimoine de Paris ;
- Monsieur Éric DESSONS, détaché dans le corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale, Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne, Conservation Régionale des monuments historiques ;
- Madame Françoise ESPOSITO, technicienne des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle, retraitée ;
- Monsieur Thierry FOUGERES, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe normale, Direction régionale des affaires culturelles de Picardie, Conservation régionale des monuments historiques ;
- Monsieur Joël GUERIN, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe normale, chargé local d'opérations, Centre des monuments nationaux, Direction de la maîtrise d'ouvrage ;
- Monsieur Cédric MARULIER, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe normale, Direction régionale des affaires culturelles de Franche-Comté, adjoint au chef de Service territorial de l'architecture et du patrimoine de Haute-Saône ;
- Monsieur Marc NEBOT, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe supérieure, service à compétence nationale des Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine ;
- Madame France SAIE-BELAISCH, ingénieure des services culturels et du patrimoine de classe normale, service interministériel des archives de France.

Le jury de la spécialité Bâtiments de France se réunira en groupes d'examineurs.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Marc NEBOT, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe supérieure, service à compétence nationale des Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 06 JAN 2014

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La cheffe du service des ressources humaines,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Cherie', with a long horizontal stroke extending to the right.

C. CHERIE

